

LUNDI LE 13 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à la salle Lévis St-Yves, lundi le 13 décembre 2021 à 19h00.

Sous la présidence de Madame Julie Bibeau, mairesse. Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Regent Michaud	siège no 3
Sylvie Lacoursière	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Assiste également à la séance extraordinaire, madame la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Plante.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

CERTIFICAT DE NOTIFICATION

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que le 1^{er} décembre 2021, les avis de convocation pour la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 ont été remis de la façon suivante :

À madame Julie Bibeau, remis en main propre;
À madame Martin Harvey, remis en main propre;
À madame Doris Jettée, remis en main propre;
À madame Julie Regent Michaud, remis en main propre;
À madame Sylvie Lacoursière, remis en main propre ;
À monsieur Denis Bergeron, remis en main propre;
À monsieur Georges Lysight, remis en main propre;

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1^e jour de décembre 2021.

Isabelle Plante, greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Julie Bibeau, mairesse.

271-12-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
- 3) Adoption du programme triennal d'immobilisation
- 4) Période de questions
- 5) Clôture de l'assemblée

Arrivé de Monsieur le conseiller Denis Bergeron à 19h02

272-12-21

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 telles que présentées :

Prévisions budgétaires pour l'année 2022

RECETTES

Taxes générales	303 103,00 \$
Tarifification services municipaux	277 749,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	22 535,00 \$
Autres revenus de sources locales	45 125,00 \$
Prévision pour carrière et sablière	500 000,00 \$
Transferts conditionnels	130 656,00 \$

TOTAL DES RECETTES	1 279 168,00 \$
---------------------------	------------------------

DÉPENSES

Administration générale :

Conseil municipal	62 981,00 \$
Application de la loi	8 000,00 \$

Gestion financière et administrative	182 487,00 \$
Greffe	9 083,00 \$
Évaluation	8 679,00 \$
Autres	37 387,00 \$
	308 617,00 \$

Sécurité publique

Police	43 281,00 \$
Sécurité incendie	98 510,00 \$
Sécurité civile	2 000,00 \$
Autres	3 500,00 \$
	147 291,00 \$

Réseau routier

Voirie municipale	211 750,00 \$
Enlèvement de la neige	183 979,00 \$
Éclairage de rues	5 500,00 \$
Signalisation et affichage	1 500,00 \$
Transport en commun	2 217,00 \$
	404 946,00 \$

Hygiène du milieu

Approvisionnement et traitement de l'eau potable	35 101,00 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	10 900,00 \$
Réseaux d'égouts	21 266,00 \$
Matières résiduelles	54 600,00 \$
Matières recyclables	24 612,00 \$
Quote-Part cours d'eau	1 068,00 \$
	147 547,00 \$

Aménagement et urbanisme

Aménagement, urbanisme et zonage	17 418,00 \$
Industries et commerces	1 356,00 \$
Tourisme	362,00 \$
Autres	76,00 \$
	19 212,00 \$

Loisirs et culture

Parcs et terrains de jeux	8 300,00 \$
Activités récréatives	10 000,00 \$
Autres organismes	2 258,00 \$
Bibliothèque	16 055,00 \$
	36 613,00 \$

Frais de financement

Intérêt emprunt - R249-09/249-10	15 151,00 \$
Frais de banque	200,00 \$
Remboursement emprunt R 249-09/249-10	613 400,00 \$

Acquisition d'immobilisation	2 200,00 \$
Dépenses fonds carrière et sablière	232 000,00 \$
Surplus (déficit) acc. Non aff.	(648 009,00) \$
	214 942,00 \$

TOTAL DES DÉPENSES 1 279 168,00 \$

Explication des secteurs d'activités de fonctionnement	
Revenus	
Taxes générales	Principal revenu de la Municipalité basé sur la valeur des propriétés
Tarification services municipaux	Eau, égout, matières résiduelles
Compensations tenant lieu de taxes	Compensation des gouvernements
Autres revenus de sources locales	Sécurité incendie, licence et permis, administration générale, mutation, banque
Prévision pour carrière et sablière	Redevance carrière et sablière
Transferts conditionnels	Subventions réseau routier, passage à niveau

CONFORMÉMENT à l'article 957 du Code municipal, le budget sera distribué dans la prochaine parution du journal 'Le Prémontexte'.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

273-12-21 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'adopter le programme triennal d'immobilisation tel que présenté :

Programme triennal d'immobilisation

	2022	2023	2024
Asphaltage des accotements	215 000,00 \$		
Ponceau et valve Lac Rond	6 700,00 \$		
Asphaltage Waterloo		125 000,00 \$	125 000,00 \$
Remorque fermé (voirie)		12 000,00 \$	
Habit de combat (bunker)	2 200,00 \$	2 300,00 \$	2 400,00 \$
Jeux d'eau	100 000,00 \$		
Agrandissement garage	75 000,00 \$		
Ordinateur		2 500,00 \$	
Total	398 900,00 \$	141 800,00 \$	127 400,00 \$

Répartition des dépenses			
Transport	221 700,00 \$	137 000,00 \$	125 000,00 \$
Sécurité publique	2 200,00 \$	2 300,00 \$	2 400,00 \$
Hygiène du milieu		2 500,00 \$	
Aide financière	175 000,00 \$		
Total	398 900,00 \$	141 800,00 \$	127 400,00 \$

CONFORMÉMENT à l'article 957 du Code municipal, le programme triennal d'immobilisation sera distribué dans la prochaine parution du journal "Le Prémontexte"

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

274-12-21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h08.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Julie Bibeau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.